

Catéchisme et préparation à la 1^{ère} Communion

Samedi 21 novembre à la Maison paroissiale, 12 bis Rue Bourançon, de 10h à 12h :

- Rencontre des enfants du catéchisme
- 1^{er} temps-fort de la préparation à la 1^{ère} Communion

Journée diocésaine du presbyterium le 21 novembre

Traditionnellement fixée pour la fête de la Présentation de Marie depuis 1880, les prêtres du diocèse se rassembleront autour de leur évêque, **vendredi 21 novembre à la Maison diocésaine**, pour une rencontre fraternelle et festive. Ils concélébreront la Messe pour leurs confrères défunts durant l'année, honoreront les prêtres jubilaires (25 ans – 50 ans ... de ministère) et partageront le repas à la Maison diocésaine de NÎMES.

- *Pourquoi ne pas offrir notre prière de ce jour à l'intention de notre évêque et des prêtres de notre diocèse ? - Pas de Messe à 8h30 à la cathédrale ce jour-là.*

Chapelet des défunts

Avec les membres de l'Archiconfrérie Notre Dame du Suffrage, nous sommes invités à prier le chapelet des défunts à l'église Saint Étienne, **les vendredis 21, 28 novembre à 15h**

Le nouveau missel des Dimanches 2026 est arrivé !

Le « Nouveau Missel des Dimanches 2026 » (qui commencera dès le 30 novembre - 1^{er} dimanche de l'Avent) est arrivé. Il est disponible, au prix de 10 €, au secrétariat des paroisses où l'on peut se le procurer : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h.

Sur demande il peut être à votre disposition à la sortie de la messe de ST QUENTIN ou de St Étienne.

Vente de Noël au carmel



A l'approche de la fête de Noël il est déjà temps de penser aux cadeaux !

Les carmélites d'UZÈS vous proposent donc de visiter leur magasin où vous trouverez à la vente, des crèches artisanales, des bougies, des paniers gourmands, des statues et objets de piété ...

Elles seront heureuses de vous y accueillir le **samedi 29 novembre de 9h à 18h** et le **dimanche 30 novembre (1^{er} dimanche de l'Avent) de 10h à 18h**

Carmel – 7 Av. Louis ALTEIRAC - UZÈS

Attention ! Pas de cartes bancaires – chèques et espèces seulement.

Lettre pastorale et rencontre des E.A.P et conseils de pastorale du Doyenné

Monseigneur l'Évêque rencontrera les membres des Équipes d'Animation Pastorale et des Conseils de pastorale du Doyenné : **samedi 22 novembre de 9h30 à 12h30 à la salle paroissiale de BOURDIC**, pour présenter sa lettre pastorale, que l'on peut se procurer auprès du secrétariat des paroisses, (1€)

- *A la suite de cette rencontre le Conseil de Pastorale de notre Ensemble paroissial se retrouvera **vendredi 5 décembre à 19h à la cathédrale***

Conseil de Pastorale

Maxime FIESCHI et **Anne-Marie Dervault**, ont accepté de rejoindre le Conseil de Pastorale qui se compose à ce jour de :

Véronique GAYET, Nicole JULLIEN, Bernard LANG, Patrice FORT, Virginie CHAUPIN, Chantal FAURE-DEGRYSE, Marie-Élisabeth et Alphonse FRAMENT, Guillaume BOUILLON, Marie-Élisabeth VERGELY, Martina de RENÉVILLE, Mathilde BRINGUIER, Évelyne BECHAU-LA FONTA, et François NOËL

Solennité de N.S Jésus-Christ, roi de l'univers – dernier dimanche de l'année liturgique

Samedi 22 novembre : 17h30 – Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la POTERIE

Dimanche 23 novembre : 9h – Messe à l'église St Étienne

10h30 – Messe à la cathédrale St Théodorit



PAROISSES

CATHOLIQUES

de l'UZÈGE

Feuille Paroissiale n°11

33^{ème} dimanche Per Annum C
16 novembre 2025



Secrétariat des paroisses de l'Uzège
Sacristie de la cathédrale d'Uzès
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26
www.cathedrale-uzes.fr

Comment appeler la Vierge Marie ? Une note du Vatican clarifie ses titres.

Le dicastère pour la Doctrine de la foi (DDF) a publié le 4 novembre 2025 la note doctrinale **Mater Populi fidelis**, consacrée à certains titres attribués à la Vierge Marie — notamment ceux de "co-rédemptrice" et de "médiatrice".

Le texte d’une vingtaine de pages, à la teneur fortement théologique, entend clarifier la position du magistère sur le statut et le rôle de Marie, rappelant que selon la foi catholique, **"seul Dieu peut donner la grâce"**. Le document, écrit sous le pontificat de François et approuvé par Léon XIV, a été présenté à Rome lors d’une conférence perturbée par les interventions d’un militant italien, symptôme des affrontements que ces sujets continuent de provoquer entre diverses sensibilités parmi les catholiques.

La mise au point du Vatican intervient alors que, depuis plusieurs décennies, des fidèles et des groupes de spiritualité mariale demandent une définition dogmatique de certaines appellations de la Vierge Marie, la mère de Jésus dans les Évangiles. Ces requêtes, à l’instar des controverses "apparitions d’Amsterdam", ont nourri un débat récurrent au sein de l’Église.

Avec ce nouveau travail, il s’agissait de dépasser deux excès : le **"maximalisme" qui divinise Marie** et le **"minimalisme" qui la réduit à un simple symbole**, a expliqué le préfet du dicastère, le cardinal Víctor Manuel Fernández, en présentant la note.

Mater Populi fidelis (La mère du peuple fidèle) répond aussi à une préoccupation œcuménique : éviter les formulations mariales susceptibles de heurter les autres chrétiens, notamment protestants et orthodoxes. La figure et la place de Marie est objet de débat et représente l’un des points d’achoppement entre les différentes confessions.

Dans le document, le DDF passe en revue divers titres mariaux — *co-rédemptrice, médiatrice, mère de toutes grâces, mère des croyants, mère du peuple fidèle* — et cherche à nuancer certains usages, afin d’éviter des interprétations erronées. **"Il ne s’agit pas de corriger, mais de valoriser, d’admirer et d’encourager la piété du peuple de Dieu fidèle"**, précise la note, soucieuse de souligner la place "unique" de Marie dans la foi.

• **Co-rédemptrice : un terme inopportun**

La clarification la plus nette du texte concerne le terme **de co-rédemptrice** : pour le gardien du dogme, l’utilisation de ce titre est **"inopportune"**, et génère **"une confusion et un déséquilibre"**. Selon l’Église catholique, **seul Jésus est le rédempteur, c’est à dire que seul le fils de Dieu sauve l’humanité**. Si certains pontifes ont utilisé ce titre "sans trop s’attarder à l’expliquer", comme Jean-Paul II, le DDF cite le cardinal Joseph Ratzinger (futur Benoît XVI) qui s’est exprimé publiquement contre l’utilisation de ce titre comme préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi, et le pape François qui "a clairement exprimé sa position" contre son usage.

Le terme **médiatrice**, demande quant à lui **"une prudence particulière"**, estime le Saint-Siège. Il peut désigner une "aide, intercession", mais **"en aucune façon il n’a pour but d’ajouter une efficacité ou une puissance à l’unique médiation de Jésus-Christ"**.

La médiation de Marie n’est pas due à "une faiblesse, une incapacité ou un besoin du Christ", insiste la note, affirmant que "ni l’Église ni Marie ne peuvent remplacer, ni perfectionner", l’œuvre rédemptrice de Dieu **"qui a été parfaite et n’a pas besoin d’ajouts"**.

Le DDF émet une autre réserve sur le terme *"médiatrice de toutes grâces"*, citant à nouveau le cardinal Ratzinger qui n’était pas favorable à son utilisation. **"Seul Dieu peut donner la grâce"**, insiste le Vatican. Il invite à éviter toute description qui suggérerait "une sorte d’effusion de la grâce par étapes, comme si la grâce de Dieu descendait par différents intermédiaires" ou encore qui désignerait Marie comme "distributrice de biens ou d’énergies spirituelles, détachés de notre relation personnelle avec Jésus-Christ".

Rome veut proscrire également les expressions qui envisagent Marie comme "une sorte de ‘paratonnerre’ devant la justice du Seigneur, comme si Marie était une alternative nécessaire à l’insuffisante miséricorde de Dieu".

En juillet 2024, autorisant la promotion des apparitions mariales italiennes dites "de la Rose Mystique de Fontanelle", le DDF avait déjà mis en garde contre des expressions inadéquates laissant penser que la Vierge Marie serait une "médiatrice paratonnerre".

• **La coopération de Marie, une maternité spirituelle**

Le document met en avant la "coopération" particulière de Marie au salut de Jésus comme une "maternité spirituelle" envers les êtres humains.

La présence de Marie dans la vie quotidienne des fidèles est "bien supérieure à la proximité que peut avoir n’importe quel autre saint", assure-t-il, **mais toujours subordonnée à Jésus**.

Rome met en garde les catholiques contre toute considération de Marie qui "détourne du Christ, ou qui la place au même niveau que le Fils de Dieu". La maternité de la "mère des croyants" n’a pas pour but "d’affaiblir" la dévotion à Jésus mais de la "stimuler". Et de préciser : "Tout ce qui précède n’offense ni n’humilie Marie. [...] Pour elle, il n’y a pas d’autre gloire que celle de Dieu".

Le DDF précise également que, même lorsque des phénomènes réputés surnaturels ont reçu un jugement positif de l’Église, si ceux-ci occasionnent l’usage d’expressions ou de titres erronés, ils ne deviennent pas pour autant objet de foi.

Comme pour toute apparition, "les fidèles ne sont pas obligés d’y donner leur assentiment".

Pourquoi la Vierge Marie a-t-elle autant de noms ?

Présence attentive et accueillante, la Vierge Marie occupe une place toute particulière dans le cœur des croyants. Les fidèles ont spontanément recours à la Vierge Marie, en qui ils reconnaissent leur Mère dans le domaine spirituel et leur Avocate patentée auprès de Dieu. Si cinq mois de l’année lui sont tout particulièrement consacrés, la Vierge Marie répond également à de nombreux noms : Mère de Dieu, Immaculée Conception, Ève nouvelle, Notre-Dame... La liturgie lui en attribue déjà un certain nombre. Les seules messes votives de la Sainte Vierge en contiennent 366 !

Au-delà de ceux attribués par la liturgie, la piété populaire s’est chargée de lui en forger à partir de différents domaines d’activités.

Il y a ainsi ceux liés aux **phénomènes naturels** (Madone de la foudre, Sainte Marie des neiges), **au corps humain** (Madone du doigt, Madone de la sueur), **à la maladie et à la santé** (Madone des infirmes, Madone de la toux, Sainte Marie du médecin), **au monde animal** (Madone de la fourmi, Madone des chevaux), **aux fleurs et aux fruits** (Sainte Marie du lys, Madone de la poire, Sainte Marie des vignes), **aux caractéristiques physiques du territoire** (Madone de la colline des vents, Madone du terrain plat) et enfin ceux liés **aux relations humaines** (Madone du reproche, Madone de la réconciliation).

À ces noms-là on peut encore ajouter Notre-Dame-de-la-Course-landaise à Bascons, Notre-Dame-du-Rugby à Larivière-sur-Savin, Notre-Dame-du-Cyclisme à Labastide-d’Armagnac, toutes trois dans les Landes, ou encore Notre-Dame-de-l’Écologie à Galiffa, en Catalogne.

Les apparitions de la Vierge Marie ont contribué à développer des titres particuliers liés au sanctuaire alors érigé ou au lieu de l’apparition. On peut mentionner à titre d’exemple les différentes Notre-Dame-de-Bon-Secours, Notre-Dame-de-Toutes-Aides, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, Notre-Dame-de-la-Délivrance, Notre-Dame-de-Bon-Espoir, Notre-Dame-de-Miséricorde, Notre-Dame-de-la-Santé, Notre-Dame-des-Victoires, Notre-Dame-des-Miracles, Notre-Dame-des-Neiges, Notre-Dame-des-Vertus, Notre-Dame-de-Bonne-Garde, Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance, sans compter les Notre-Dame-de-l’Assomption ou Notre-Dame-de-la-Nativité ».

Adressées à la Vierge Marie sous ses différents vocables et titres, **les litanies de Lorette** donnent également un aperçu des nombreux noms donnés à la Vierge Marie.

Elles ont été enrichies au fil du temps en fonction des circonstances : après la victoire de Lépante sur les Turcs, saint Pie V y ajoute l’invocation “Secours des chrétiens”, après la promulgation du dogme de l’Immaculée Conception, Pie IX y incorpore “Reine conçue sans le péché originel”. Léon XIII l’enrichit en 1905, de “Reine du très saint Rosaire” et de “Mère du bon conseil” ». Nous devons aussi à Paul VI la mention de “Mère de l’Église” et à saint Jean Paul II celle de “Mère de la famille”